

Chabreloche

Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 septembre 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Christian Barges, maire, et a examiné les dossiers suivants :

REVISIONS DE TARIFS

Transports scolaires : 9,50 € pour un enfant, 11,50 € pour deux enfants, 12,50 € à partir de trois enfants.

Garderie : 9,50 € par mois par enfant.

Cantine : 2,20 € le repas pour les élèves et 6,20 € pour les enseignants.

Locations des salles municipales :

Salle du Foot : 70 € et 35 € de caution

Salle Fernand-Bernard : repas dansant, mariage, repas privé, matinée dansante : association locale : 195 €, association extérieure : 260 € ; bal (association locale uniquement) : 260 € ; repas en matinée et repas annuel d'association : association locale : 150 €, association extérieure : 180 € ; soirée - spectacle, loto, vin d'honneur, concert : association locale : 115 €, association extérieure : 150 € ; expositions, démonstrations non commerciales : 150 €, commerciales : habitants de la commune : 210 €, extérieurs à la commune : 420 € ; chauffage : 70 € ; caution : 330 € ; nettoyage : 110 €.

SUBVENTIONS

Une subvention d'un montant de 728,75 € est accordée à monsieur Theuil pour ravalement de façade.

Une nouvelle association : « le Yoga du Montoncel » ayant fait une demande à la commune, il est décidé de lui attribuer une subvention en mars prochain comme aux autres associations.

MODIFICATIONS DE STATUTS CCMT

Des modifications des statuts de la CCMT sont approuvées concernant : l'installation de 4 éoliennes entre Palladuc et Saint-Victor, l'aménagement de voies d'intérêt communautaire, l'adhésion de la commune de Lachaux à la CCMT.

LOTISSEMENT

Un terrain appartenant à monsieur Chipier près du stade va être acquis par la commune en vue d'un petit lotissement : il est voté : l'achat du terrain sis sur la route de Bras-de-Fer à la Croix-du-Poyet et jouxtant le stade ; le découpage du terrain en 6 lots ; l'installation des réseaux en bordure du terrain.

Les terrains lotis seront vendus par la commune 15 € du m² : les personnes intéressées doivent s'adresser en mairie.

TRAVAUX DE RENOVATION DE LA MAIRIE

Suite aux appels d'offres, les entreprises suivantes sont retenues :

Bardage de façades : ABCEO ; aluminium-vitrerie : Thiers Glace ; menuiserie bois : EXTRAT ; plafonds suspendus : Battandier ; plâtrerie-peinture : Battandier ; carrelage : Bayle ; cloisons modulaires :

SECOMETAL ; électricité : Fesque ; chauffage : Bargeon ; peinture façades : Battandier. Les travaux d'intérieur commenceront vers le 15 octobre et les travaux d'extérieur en mars.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL

Les aides du Conseil Général étant désormais attribuées pour 3 ans pour un montant total de 600 000 € subventionné à 25 %, il est envisagé de demander : 225 000 € pour la voirie, 282 000 € pour l'entrée Ouest du bourg, le reste pour une étude thermique des bâtiments communaux.

PARTICIPATION VOIRIE-RESEAUX

En raison de la demande de permis de construire dans ce secteur, la participation Voirie-Réseaux (PVR) est fixée à 0,40 € du m² dans le secteur de la Goutte-du-Mouchon.

QUESTIONS DIVERSES

Une délibération est prise pour obliger les propriétaires à débroussailler les terrains non-construits en limite de terrains construits.

Les travaux suivants ont été réalisés par les employés communaux : taillage de haies, entretien de chemins et fossés.

La rentrée scolaire s'est bien passée : l'école compte 132 élèves, le personnel enseignant est stable.